



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2024-003

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

SGAR / DCL

971-2023-12-22-00021 - Annexe Budget primitif 2024 Mémorial ACTe (22 pages)	Page 3
971-2023-12-22-00017 - Délibération M2023-51 PV CA 07122023 Mémorial ACTe (8 pages)	Page 26
971-2023-12-22-00018 - Délibération M2023-52 Modification de la délibération n° M2023-23 approuvant les indemnités allouées à la directrice Mémorial ACTe (4 pages)	Page 35
971-2023-12-22-00019 - Délibération M2023-53 Autorisation de conclure un protocole transactionnel avec la SAS NET RENOV Mémorial ACTe (4 pages)	Page 40
971-2023-12-22-00020 - Délibération M2023-54 Vote du budget primitif 2024 Mémorial ACTe (4 pages)	Page 45

SGAR

971-2023-12-22-00021

Annexe Budget primitif 2024 Mémorial ACTe

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE
EPCC - MEMORIAL ACTE

POSTE COMPTABLE DE :

Agence Comptable
EPCC - MEMORIAL ACTE

M4

BUDGET PRIMITIF sans reprise des résultats

ANNEE 2024

COURRIER ARRIVÉ LE :
05 JAN. 2024
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PIT

SOMMAIRE

COURRIER ARRIVÉ LE :

05 JAN. 2024

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

	I. Informations générales		
P. 2	Modalité de vote du mouvement		
	II. Présentation générale du budget primitif		
P. 3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
P. 4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
P. 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
P. 6	B1 - Balance générale du mouvement - Dépenses		
P. 7	B2 - Balance générale du mouvement - Recettes		
	III. Vote du budget primitif		
P. 8-9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
P. 10-11	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
P. 12-13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
P. 14-15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
P. 16-14	B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan	Jointes	Sans objet
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition des prêteurs		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat des ventilations des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de Tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédits-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privée		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 31/12/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 31/12/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D - Arrêté et signatures		
P. 18	Arrêté et signatures		

I. INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITE DE VOTE DU MOUVEMENT	

I - L'assemblée a voté le présent budget :

- au niveau (1) pour la section d'exploitation.
- au niveau (1) pour la section d'investissement ;
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipements" de l'état III B 3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement"

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement
- budgétaires (délibération N° du)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. (2)

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V. Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du conseil administratif N-1

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

(2) Rayer la mention inutile

05 JAN. 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 048 675,00	5 048 675,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 048 675,00	5 048 675,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	227 000,00	227 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	227 000,00	227 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 275 675,00	5 275 675,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

COURRIER ARRIVÉ LE

05 JAN. 2024

PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N-1	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + Vote)
011	Charges à caractères générales	3 696 580,00	0,00	1 903 000,00	1 903 000,00	1 903 000,00
012	Charges de personnel	2 771 974,00	0,00	2 560 000,00	2 560 000,00	2 560 000,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	0,00	248 675,00	248 675,00	248 675,00
Total des dépenses de gestion de service		6 518 554,00	0,00	4 711 675,00	4 711 675,00	4 711 675,00
67	Charges exceptionnelles	130 438,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 648 992,00	0,00	4 861 675,00	4 861 675,00	4 861 675,00
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00	187 000,00	187 000,00	187 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	187 000,00	187 000,00	187 000,00
TOTAL		6 648 992,00	0,00	5 048 675,00	5 048 675,00	5 048 675,00
D002 RESULTATS REPORTEES						

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 048 675,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N-1	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + Vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	100 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
74	Subventions d'exploitation	4 748 675,00	0,00	4 748 675,00	4 748 675,00	4 748 675,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion de service		4 848 675,00	0,00	5 048 675,00	5 048 675,00	5 048 675,00
77	Produits exceptionnels	47 599,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 896 274,00	0,00	5 048 675,00	5 048 675,00	5 048 675,00
TOTAL		4 896 274,00	0,00	5 048 675,00	5 048 675,00	5 048 675,00
R002 RESULTATS REPORTEES						

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 048 675,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	187 000,00
--	-------------------

(1) Cf. 1 - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N-1	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
21	Immobilisations corporelles	74 180,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
23	Immobilisations en cours	10 395,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		84 575,00	0,00	227 000,00	227 000,00	227 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		84 575,00	0,00	227 000,00	227 000,00	227 000,00
TOTAL		84 575,00	0,00	227 000,00	227 000,00	227 000,00

D001 RESULTATS REPORTEES						
---------------------------------	--	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

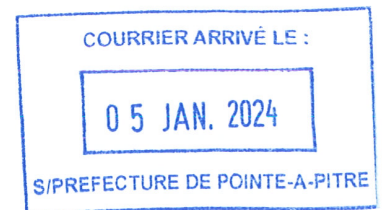
Chap.	Libellé	Pour mémoire Primitif N-1	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + Vote)
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00		0,00
10	Apports, dotations et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00		0,00
11	Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	0,00	0,00	0,00		0,00
12	Resultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	187 000,00	187 000,00	187 000,00
040	Opération ordre transfert entre sections	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00	227 000,00	227 000,00	227 000,00
TOTAL		0,00	0,00	227 000,00	227 000,00	227 000,00

R001 RESULTATS REPORTEES						
---------------------------------	--	--	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	187 000,00
--	-------------------



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	B1

1 - DEPENSES (du présent du budget primitif + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
011	Charges à caractères générales	1 903 000,00		1 903 000,00
012	Charges de personnel	2 560 000,00		2 560 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	248 675,00		248 675,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 000,00		150 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00		0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00		0,00
023	Virement à la section investissement		187 000,00	187 000,00
Dépenses d'exploitation - Total		4 861 675,00	187 000,00	5 048 675,00

+

D002 RESULTATS REPORTEES	
---------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 048 675,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 000,00		27 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00		200 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		227 000,00	0,00	227 000,00

+

D001 RESULTATS REPORTEES	
---------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	B2

2 - RECETTES (du présent du budget primitif + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	300 000,00		300 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00		4 748 675,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		0,00
Recettes d'exploitation - Total		5 048 675,00	0,00	5 048 675,00

+

R002 RESULTATS REPORTEES	
---------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 048 675,00
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES (sauf 106)	0,00		0,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR)	0,00		0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	0,00		0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00		0,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		187 000,00	187 000,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	227 000,00	227 000,00

+

R001 RESULTATS REPORTEES	
---------------------------------	--

+

Affectation aux comptes 106	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 000,00
---	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractères générales	3 696 580,00	1 903 000,00	1 903 000,00
60225	Fournitures de bureau	4 500,00	1 000,00	1 000,00
604	Achats d'études et prestations de services	350 000,00	80 000,00	80 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	560 000,00	500 000,00	500 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	1 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	500,00	500,00
607	Achats de marchandises	10 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	775 480,00	700 000,00	700 000,00
6132	Locations immobilières	45 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	90 000,00	25 000,00	25 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00
61521	Batiments publics	500 000,00	150 000,00	150 000,00
61523	Réseaux	0,00	0,00	0,00
61528	Autres	25 000,00	4 000,00	4 000,00
61551	Materiels roulants	500,00	2 000,00	2 000,00
61558	Autres biens immob.	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	385 000,00	220 000,00	220 000,00
6161	Multirisques	15 000,00	6 000,00	6 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	10 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	180 000,00	74 000,00	74 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	500,00	500,00
6228	Divers	10 000,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	250 000,00	8 000,00	8 000,00
6232	Echantillons	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	8 000,00	8 000,00
6237	Publications	30 000,00	8 000,00	8 000,00
6238	Divers	120 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports sur achats	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6244	Transports administratifs	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 000,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	65 000,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	8 500,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	65 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	32 000,00	14 000,00	14 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6287	Remboursement de frais	8 500,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres	500,00	2 500,00	2 500,00
635111	CFE	10 000,00	16 000,00	16 000,00
63514	Taxe de véhicule de société	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	1 600,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	7 000,00	7 000,00	7 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	2 771 974,00	2 560 000,00	2 560 000,00
6211	Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur (Résidence d'artiste)	0,00	40 000,00	40 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

U 5 JAN. 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	5 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	5 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 825 474,00	1 760 000,00	1 760 000,00
6412	Congés payés	0,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64198	Autre remboursement	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	685 000,00	500 000,00	500 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	20 000,00	10 000,00	10 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	150 000,00	115 000,00	115 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6459	Remb sur charges SS	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	75 000,00	80 000,00	80 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	10 000,00	10 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	40 000,00	40 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 000,00	248 675,00	248 675,00
6512	Informatique en nuage	49 990,00	248 675,00	248 675,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6532	Frais missions élus et CA	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE	6 518 554,00	4 711 675,00	4 711 675,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 438,00	150 000,00	150 000,00
6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	130 438,00	150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00	0,00	0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéf	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 648 992,00	4 861 675,00	4 861 675,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section investissement	0,00	187 000,00	187 000,00
	Virement à la section d'investissement	0,00	187 000,00	187 000,00
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	187 000,00	187 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	187 000,00	187 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		6 648 992,00	5 048 675,00	5 048 675,00
				+
RESTES A REALISER N-1				0,00
				+
D002 RESULTATS REPORTEES				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES				5 048 675,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	100 000,00	300 000,00	300 000,00
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	0,00	0,00	0,00
7061	Prestations de services - Billeterie	100 000,00	190 000,00	190 000,00
7062	Prestations de services - Visites	0,00	10 000,00	10 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	20 000,00	20 000,00
7083	Locations diverses	0,00	80 000,00	80 000,00
7087	Bonifications obtenues des clients et primes sur ventes	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements, ...	0,00	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00	4 748 675,00	4 748 675,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00	4 748 675,00	4 748 675,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
7588	Produits divers de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE	4 848 675,00	5 048 675,00	5 048 675,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 599,00	0,00	0,00
7711	Dédits et Pénalités reçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	47 599,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	4 896 274,00	5 048 675,00	5 048 675,00

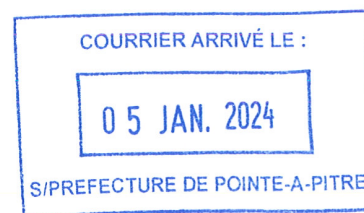
(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES			A2
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	4 896 274,00	5 048 675,00	5 048 675,00
			+
		RESTES A REALISER N-1	0,00
			+
		R002 RESULTATS REPORTEES	0,00
			=
TOTAL DES RECETTES CUMULEES			5 048 675,00



(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	27 000,00	27 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	27 000,00	27 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 180,00	200 000,00	200 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements constructions (cpte 2131	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	50 000,00	50 000,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	50 000,00	50 000,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	55 000,00	55 000,00
2182	Matériel de transport	74 180,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	30 000,00	30 000,00
2184	Mobilier	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres	0,00	5 000,00	5 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 395,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2314	Const s/sol d'autrui	0,00	0,00	0,00
2315	Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 395,00	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	84 575,00	227 000,00	227 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	84 575,00	227 000,00	227 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

COURRIER ARRIVÉ LE :
05 JAN. 2024
 S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	84 575,00	227 000,00	227 000,00
			+
		RESTES A REALISER N-1	0,00
			+
		D001 RESULTATS REPORTEES	0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES			227 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR	0,00	0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créditeur	0,00	0,00	0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur	0,00	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte	0,00	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00



(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	187 000,00	187 000,00
	Virement à la section d'exploitation	0,00	187 000,00	187 000,00
040	Opération ordre transfert entre sections	0,00	40 000,00	40 000,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	13 500,00	13 500,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractères spécifiques	0,00	5 000,00	5 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	8 000,00	8 000,00
28182	Matériel de transport	0,00	8 000,00	8 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	5 000,00	5 000,00
28184	Mobilier	0,00	500,00	500,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	227 000,00	227 000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	227 000,00	227 000,00
--	------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	------

R001 RESULTATS REPORTEES	0,00
---------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES CUMULEES	227 000,00
------------------------------------	------------

COURRIER ARRIVÉ LE :

05 JAN. 2024

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N°

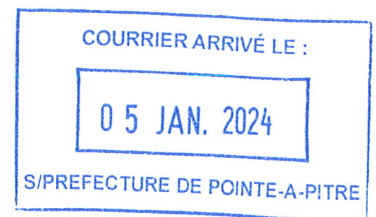
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (Primitif N-1) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)

--	--	--	--

Besoin de financement (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement (c+d) - (a+b)	

Détail du calcul des ICNE au compte

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	



(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4

DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSE

Art(I)	Libellé (I)	Dépenses votées
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		I 0,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		II 0,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution D001	Cumul
Dépense	0,00	0,00	0,00

Art.	Libellé	Montant
16449		
166		
Total		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4

DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTE

Art.(1)	Libellé (1)	Recettes votées
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = G+H+J+K		III 227 000,00
Ressources propres externes (G)		0,00
1068	Autres réserves	0,00
Autres recettes financières (H)		0,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)	
119	Report à nouveau (solde débiteur)	
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	
Transferts entre sections (J)		40 000,00
28184	Mobilier	500,00
28031	Frais d'études	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	13 500,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00
28153	Installations à caractères spécifiques	5 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 000,00
28182	Matériel de transport	8 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00
Virement de la sect. exploitation (K)		187 000,00
	Virement à la section d'exploitation	187 000,00

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R106.	Cumul
Recettes	227 000,00	15,00	0,00	227 000,00

Art.	Libellé	Montant
16449		
166		
Total		

(1) - Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4

	Montant
Dépenses financières	0,00
Recettes financières	227 000,00
Solde (recettes - dépenses)	227 000,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées	227 000,00
Résultat hors charges transférées	227 000,00

(1). Indiquer le signe algébrique

(2). Ces charges pouvant être financées par emprunt



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES: Pour

Contre

Abstentions

Présenté par le

(1),

Date de convocation : .../.../...

A

,le

Le

(1),

Délibéré par

(2), Réuni en session

A

,le

Les membres

Certifié exécutoire par le

(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A

,le .../.../...

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ..

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement: conseil municipal, conseil général..

SGAR

971-2023-12-22-00017

Délibération M2023-51 PV CA 07122023
Mémorial ACTe

**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTe**

En date du : Jeudi 7 décembre 2023 à 9 heures 30

Mode : Présentiel

Sous la Présidence de : M. Ary CHALUS

ETAIENT PRESENTS :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Valérie SAMUEL-CESARUS, Monsieur Bernard PANCREL, Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Géraldine NAIGRE

Pour le Conseil départemental de Guadeloupe :

Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

Pour la ville de Pointe-à-Pitre :

En qualité de personnalité qualifiée : Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

PROCURATIONS :

Monsieur Jim LAPIN donne procuration à Monsieur Eddy CHATEAUBON

Monsieur Xavier LEFORT donne procuration à Monsieur François DERUDDER

Soit un total de 14 voix délibératives

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Messieurs Camille PELAGE, Raphaël LAPIN, Michel MADO, Jean-Louis FRANCISQUE.

ASSISTAIENT A LA REUNION AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- Manuella MOUTOU, Directrice par intérim du MACTe
- Srinivasan DOURERADJAM, Agent Comptable du MACTe

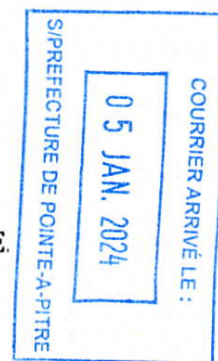
ETAIENT INVITES :

- Jhoann ARNAUD, Directeur des moyens généraux du MACTe
- Yannick MARSIN, Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et des ressources humaines du MACTe
- Vladimir TREFLE responsable financier
- Virginie SAMSON, assistante Directrice des Affaires Juridiques

Secrétariat du Conseil d'Administration assuré par :

- Jhoann ARNAUD
Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage

Rue Raspail, Darbousier 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 0590 25 16 00 Courriel : contact@memorial-acte.fr



Le président ouvre la séance à 9h30 :

➤ **Lecture et approbation de l'ordre du jour**

Après vérification du quorum qui est atteint, M. Ary CHALUS président du Conseil d'Administration donne lecture de l'ordre du jour préalablement transmis aux administrateurs. Le président demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en supprimant le point 8 portant sur la régularisation de la convention de partenariat avec l'association Aventure Nautique de Sainte-Anne.

En l'absence d'observations, il est procédé au vote.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Délibération M-2023/37 : Approbation du PV du conseil d'administration du 6/10/2023

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation, la délibération est mise aux voix :

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Délibération M-2023/38 : Approbation du PV du conseil d'administration du 23/10/2023

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation, la délibération est mise aux voix :

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3. Délibération M-2023/39 : Modification de la délibération n°19.IX.19 du 19/09/2019 approuvant le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Mémorial ACTe.

Le président introduit Madame Yannick MARSIN et lui demande de se présenter au Conseil d'administration.

Mme MARSIN fait une présentation succincte de son parcours professionnel.

Le président souhaite que Mme MOUTOU et Mme MARSIN réussissent à remettre de l'ordre au sein de l'institution.

Le président ajoute que dès le vote du budget et le calme restauré, le recrutement du nouveau directeur/directrice général(e) soit lancé.

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage

Rue Raspail, Darbousier 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 0590 25 16 00 Courriel : contact@memorial-acte.fr

Ceci fait Mme MARSIN présente au CA son rapport portant sur la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration. Elle considère qu'il n'y avait pas jusque-là de règlement intérieur mais juste quelques lignes reprenant les statuts.

Elle indique proposer un vrai règlement intérieur qui rappelle la composition du CA, ses attributions mais également les modalités de déroulement des séances du CA, qui prévoit dorénavant la visio-conférence. Elle note l'absence de représentants du personnel au sein du CA. Elle précise que ce règlement peut être modifié mais qu'il prévoit les règles du jeu.

Mme MARSIN indique qu'elle a prévu 2 rétroplannings pour les élections des représentants du personnel.

M. NELSON précise qu'il y a 2 élections à organiser, le CSE et les représentants du personnel au CA, qui doivent être différents.

Mme MERI souhaite que soit voté simplement le principe de la modification du règlement intérieur. Elle souhaite que soit organisée une commission de modification du règlement intérieur article par article et que chaque article soit examiné et approuvé, en s'appuyant sur la délibération existante.

M. DERUDDER suggère que la proposition du règlement intérieur soit présentée tel quel au contrôle de légalité, puis que soient organisées les élections des représentants du personnel, et qu'à l'issue soit organisée une réunion de travail sur les articles du règlement intérieur.

Le président souhaite que soit rajouté au règlement intérieur examiné à l'article 3, que le président est assisté d'un ou plusieurs vice-président (e) s.

A l'article 5 il souhaite que « ...*le Conseil est de nouveau convoqué avec le même ordre du jour à 3 jours francs...* » au lieu de huit jours.

A la suite de l'ensemble des observations, la délibération est mise aux voix :

POUR : 14
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0



La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération M-2023/40 : Décision portant virement de crédits entre chapitres de la section fonctionnement

Ce rapport est présenté par M. Vladimir TREFLE responsable des finances.

M. DERRUDER s'interroge sur le matériel informatique qui avait été affecté au personnel qui était en droit de retrait.

M. DOURERADJAM indique que beaucoup d'ordinateurs avaient disparu, et informe qu'il avait fait une demande d'inventaire dès son arrivée au MACTe. Il alerte sur la vétusté du matériel en question, qui a justifié les nouveaux investissements matériels.

M. DERUDDER propose qu'un inventaire du matériel informatique soit réalisé, et que le matériel soit étiqueté au vu des montants investis.

Le Président demande qu'un inventaire du matériel informatique soit présenté au conseil d'administration.

A la suite des observations la délibération est mise aux voix.

POUR : 14
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage

Rue Raspail, Darboussier 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 0590 25 16 00 Courriel : contact@memorial-acte.fr

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération M-2023/41 : Ouverture de crédits à la section investissements

M. TREFLE continue la présentation.

Le président souhaite connaître l'affectation du véhicule Citroën C5 AirCross.

M. DOURERADJAM précise que c'est le véhicule de direction de la Directrice générale.

Le président rappelle qu'il n'y a aucune délibération concernant l'utilisation des véhicules du MACTe, et que la direction doit travailler sur cette délibération.

Le président admet que des directeurs peuvent avoir des véhicules de service avec remisage à domicile.

M. NELSON souhaite connaître la date d'achat du véhicule et se pose la question des conditions de son remplacement et de la garantie.

M. DOURERADJAM rappelle que le véhicule en plus de ne pas avoir été payé, n'a fait l'objet d'aucun entretien. Il donne des précisions sur l'utilisation des véhicules du MACTe, sur l'état dégradé des véhicules et du défaut d'entretien de l'ensemble des véhicules.

Le président indique que le véhicule était en la possession du chauffeur de l'ancienne directrice, alors même qu'il n'était plus employé au MACTe.

M. A RNAUD précise que le concessionnaire n'était pas en mesure de procéder à la réparation du véhicule, en raison de l'indisponibilité des batteries pour un véhicule hybride et la garantie d'un an du véhicule qui était expirée. Il dit qu'une reprise du véhicule est en cours de négociation et qu'une mise en concurrence a été faite.

Après prise en considération des observations, la délibération est mise aux voix.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération M-2023/42 : Report du résultat 2021

M. DOURERADJAM présente ce point.

Il n'y a pas d'observations, le président met la délibération aux voix.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération M-2023/43 : Report du résultat 2022

M. DOURERADJAM présente ce point.

Il n'y a pas d'observations, le président met la délibération aux voix.

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage

Rue Raspail, Darboussier 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 0590 25 16 00 Courriel : contact@memorial-acte.fr

POUR : 14
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Délibération M-2023/45 : Autorisation de conclure un protocole transactionnel avec la SARL Gwadsinet

Le président dit avoir rencontré les entreprises en faveur de la signature des protocoles.

M. DERUDDER s'assure auprès de M. DOURERADJAM que les crédits sont provisionnés pour le paiement de ces protocoles.

M.ARNAUD présente ce rapport après poursuite des négociations avec l'entreprise.

Un protocole transactionnel est présenté pour acter le paiement des dépenses non réglées pour un montant de 15.000,00 € pour lequel l'entreprise consent une remise de 5% sur le total, correspondant à un montant transactionnel de 14.250,00 €

Il n'y a pas d'observations, le président met la délibération aux voix.

POUR : 14
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.



10. Délibération M-2023/46 : Autorisation de conclure un protocole transactionnel avec la SARL TNN Industriel

M.ARNAUD présente ce rapport après poursuite des négociations avec l'entreprise.

Un protocole transactionnel est présenté pour acter le paiement des dépenses non réglées pour un montant de 80.959,75 € pour lequel l'entreprise consent une remise de 5% sur le total, correspondant à un montant transactionnel de 72.863,78 €

Il n'y a pas d'observations, le président met la délibération aux voix.

POUR : 14
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération M-2023/47 : Autorisation de conclure un protocole transactionnel avec la E.I. J&W Consulting.

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage ✓

Rue Raspail, Darboussier 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 0590 25 16 00 Courriel : contact@memorial-acte.fr

M.ARNAUD présente ce rapport après poursuite des négociations avec l'entreprise.

Un protocole transactionnel est présenté pour acter le paiement des dépenses non réglées pour un montant de 29.040,00 € pour lequel l'entreprise consent une remise de 5% sur le total, correspondant à un montant transactionnel de 27.588,00 €

Il n'y a pas d'observations, le président met la délibération aux voix.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération M-2023/48 : Autorisation de conclure un protocole transactionnel avec la S.A.R.L. J&W Sécurité.

M.ARNAUD présente ce rapport après poursuite des négociations avec l'entreprise.

Il n'y a pas d'observations, le président met la délibération aux voix.

POUR : 14
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération M-2023/50 : Orientations budgétaires

Mme CASSIN-CARVIGAN donne lecture du préambule.

M. DERUDDER souhaite que figurent sur le ROB 2024 le développement des recettes propres du MACTe, et le développement du mécénat.

M. NELSON souhaite que la priorité soit donnée au recrutement du directeur(-trice) général afin que le comité scientifique et culturel soit nommé. Il rappelle la nécessité de candidater sur des expositions itinérantes, et de remettre en activité une boutique digne de ce nom.

M. DERUDDER demande d'évaluer les budgets pour la remise en état de la boutique.

Mme LACASCADE souscrit aux propos de M. NELSON et attire l'attention sur la demande croissante d'une boutique suffisamment approvisionnée qui est liée à l'activité de croisières en pleine ascension.

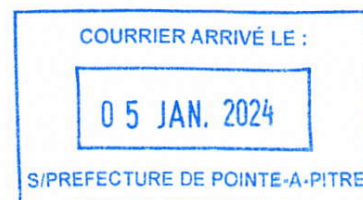
M. ARNAUD soulève le sujet du resto-bistrot qui dispose de tout son matériel qu'il suffirait de réviser.

La question des terrains qui entourent le MACTe est posée, et sera discutée avec la ville de Pointe-à-Pitre.

Après prise en considération des observations, le président met la délibération aux voix.

POUR : 14
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.



14. Questions diverses

Le président informe qu'il doit se rendre à la Fondation Clément en Martinique à l'invitation de M. HAYOT, afin de visiter une exposition sur le Bénin que la Région pourrait être proposée au MACTe.

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage

Rue Raspail, Darboussier 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 0590 25 16 00 Courriel : contact@memorial-acte.fr

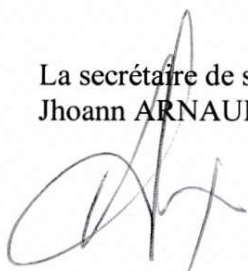
Mme MERI-CORINUS souhaite savoir si la délégation était déjà complète, rajoute qu'elle est bénévole investie et aimerait bien un retour.

Le président indique que c'est le Conseil régional qui part négocier et non le MACTe ; il n'y aura donc pas de délégation du MACTe.

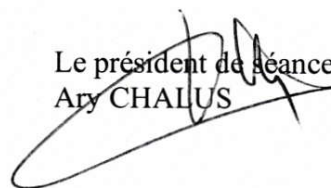
Le président informe qu'il n'y aura plus d'embauche ni de transformation de contrat tant que de l'ordre ne sera pas mis au MACTe et les élections du CSE faites.

La séance est levée à 11 :30

La secrétaire de séance
Jhoann ARNAUD



Le président de séance
Ary CHALUS



SGAR

971-2023-12-22-00018

Délibération M2023-52 Modification de la
délibération n° M2023-23 approuvant les
indemnités allouées à la directrice Mémorial
ACTe

Délibération n° M-2023/52 du 22 décembre 2023 complétant la délibération n° M-2023/23 du 23 octobre 2023 par l'ajout d'un article 1 bis

Le 22 décembre 2023, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 09h50 et levée à 11h40.

Date de la convocation :

15 décembre 2023

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

En exercice :

Étaient présents : 16

Membres avec voix délibérative :

Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL-CESARUS, Monsieur Camille PELAGE, Monsieur Jim LAPIN, Monsieur Bernard PANCREL, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Mme Géraldine NAIGRE ;

Pour le Conseil départemental de Guadeloupe :

Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Mme Marie-Corinne LACASCADE-CLOTILDE

Pour la ville de Pointe-à-Pitre :

Pour l'État : Monsieur François DERUDDER



En qualité de personnalité qualifiée : Madame Laura CASSIN, Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

Membres représentés :

M. Bernard PANCREL par M. Jean-Claude NELSON

M. Jean-Marie HUBERT par M. Ary CHALUS

M. Xavier LEFORT par M. François DERUDDER

Membres avec voix consultative : Madame Manuella MOUTOU, Directrice générale par intérim, Monsieur Srinivasan DOURERADJAM, agent comptable

Absent (s) excusé(s) : M. Raphaël LAPIN, M. Eddy CHATEAUBON

Secrétaire de séance : M. Jhoann ARNAUD

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0



05 JAN. 2024

Objet :

Complétion de la délibération n° M-2023/23 du 23 octobre 2023 par un article 1 bis relatif des indemnités allouées à la Directrice générale par intérim à compter du 05 septembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1431-1 et R1431-1 à R 1431-21

Vu le code du travail, L 1224-1, L 1224-7, 10 ou 12 du code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le MEMORIAL ACTe (MACTe) ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n° 19.IX.19 du 01/10/2019 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du MEMORIAL ACTe;

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux EPCC ;

Vu le code général de la fonction publique (CGFP) et notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 et L412-5 ;

Vu la délibération CR/23-620 du 04 septembre 2023 de la portant mise à disposition de l'agent auprès de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Mémorial ACTe,

Vu la délibération n°7.V.23 du 04 septembre 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC Mémorial ACTe, portant désignation d'un directeur par intérim,

Vu la délibération n°8.V.23 du 04 septembre 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC Mémorial ACTe, autorisant le président du conseil d'administration à signer la convention portant mise à disposition à 80% d'un fonctionnaire territorial pour exercer les fonctions de directeur par intérim du Mémorial ACTe pour une durée de six mois renouvelables une fois

Vu la convention n°CR/23-128 RH/23 du 04 septembre 2023 signée entre la Région Guadeloupe représentée par son président, et l'Établissement de coopération culturelle Mémorial ACTe, représenté par son président, portant mise à disposition de Madame Manuella BARREAU-MOUTOU, attachée principale, pour exercer les fonctions de directeur par intérim de l'EPCC à raison de 80% de son temps de travail,

Vu la lettre de mission de Madame Manuella MOUTOU en date du 06 octobre 2023

Vu la délibération n° M-2023/23 du 23 octobre 2023 et portant approbation des indemnités allouées à la Directrice générale par intérim à compter du 05 septembre 2023

DECIDE

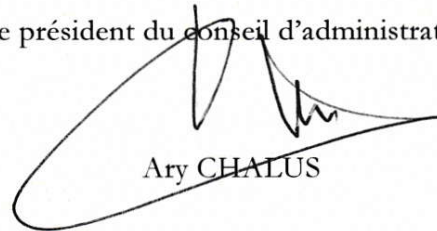
Article 1 : La délibération n° M-2023/23 du 23 octobre 2023 et portant approbation des indemnités allouées à la Directrice générale par intérim à compter du 05 septembre 2023 est complété par l'ajout d'un article 1 bis « *Article 1 bis : approbation du le versement à Madame Manuella MOUTOU d'une indemnité forfaitaire de logement de mille deux cents euros (1 200,00 €).* »

Article 5 : L'Ordonnateur est autorisé à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 6 : Le président de l'EPCC Mémorial ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

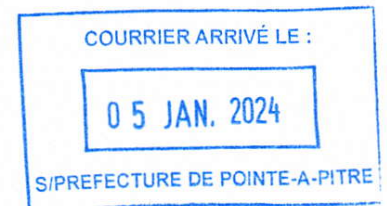
Fait à Pointe-à-Pitre, le 22/11/2023

Le président du conseil d'administration



Ary CHALUS

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).



SGAR

971-2023-12-22-00019

Délibération M2023-53 Autorisation de conclure
un protocole transactionnel avec la SAS NET
RENOV Mémorial ACTe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° M-2023/53 du 22 décembre 2023 portant Autorisation de conclure un protocole transactionnel avec la S.A.S. NET Renov

Le 22 décembre 2023, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 09h50 et levée à 11h40.

Date de la convocation :

15 décembre 2023

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

En exercice :

Etaient présents : 16

Membres avec voix délibérative :

Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL-CESARUS, Monsieur Camille PELAGE, Monsieur Jim LAPIN, Monsieur Bernard PANCREL, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Mme Géraldine NAIGRE ;

Pour le Conseil départemental de Guadeloupe :

Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Mme Marie-Corinne LACASCADE-CLOTILDE

Pour la ville de Pointe-à-Pitre :

Pour l'État aa: Monsieur François DERUDDER

En qualité de personnalité qualifiée : Madame Laura CASSIN, Madame Emmanuelle MERI-CORINUS



Membres représentés :

M. Bernard PANCREL par M. Jean-Claude NELSON

M. Jean-Marie HUBERT par M. Ary CHALUS

M. Xavier LEFORT par M. François DERUDDER

Membres avec voix consultative : Madame Manuella MOUTOU, Directrice générale par intérim, Monsieur Srinivasan DOURERADJAM, agent comptable

Absent (s) excusé(s) : M. Raphaël LAPIN, M. Eddy CHATEAUBON

Secrétaire de séance : M. Jhoann ARNAUD

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0



**Objet : Autorisation de conclure un protocole transactionnel avec la
S.A.S. NET RENOV**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le MEMORIAL ACTe (MACTe) ;
- Vu les statuts de l'établissement ;
- Vu la délibération n° 19.IX.19 du 19/09/2019 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du MEMORIAL ACTe ;
- Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux EPCC ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu La circulaire du 6 février 1995 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;
- Vu les articles 2044, 2045 et suivant du code civil ;
- Vu La circulaire du 7 septembre 2009 (NOR : ECEM0917498C) relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;
- Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Considérant les engagements existants entre l'EPCC Mémorial ACTe et la société S.A.S. NET Renov ;

Considérant l'accord verbal du Mémorial ACTe portant sur un contrat de nettoyage et d'entretien des locaux du Mémorial ACTe par la société SAS NET RENOV ;

Considérant que le prestataire n'a pas reçu l'ensemble de ses paiements pour les prestations effectuées pour la régulariser le détail des factures dues dont le montant total est évalué au 30 septembre 2023 à 91 493,25 euros HT (quatre-vingt-onze mille, quatre cent quatre-vingt-treize euros et vingt-cinq centimes) ;
Considérant qu'une contestation pourra naître de ce fait pour le non-paiement des prestations réalisées pendant cette période ;

Considérant que l'article 2044 du Code civil permet de conclure une transaction qui constitue « un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître » ;

Considérant qu'une convention de transaction peut avoir pour objet la résolution des difficultés d'exécution des contrats (art 1.2 de la circulaire du 07 septembre 2009) ;

Considérant qu'il a été convenu, d'un commun accord entre les parties que le montant de la régularisation versée par le Mémorial ACTe serait arrêté à 54.683,21 € HT (cinquante quatre-mille six-cent quatre-vingt trois euros et vingt-et-un centimes) représentant les dépenses utiles qui lui seraient imputées si le juge en est saisi, ce que la société S.A.S. NET Renov accepte ;

Que pour prévenir un contentieux indemnitaire et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il convient aujourd'hui d'établir une transaction en application de l'article 2044 du code civil, transaction qui permettra d'indemniser la société S.A.S. NET Renov des prestations qu'elle a réalisées pour un montant de 60.759,12 € HT (soixante-mille sept-cent cinquante-neuf euros et douze centimes) ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré ;



DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la démarche transactionnelle pour indemniser la société **S.A.S NET Renov** pour l'achat de prestation de service de nettoyage quotidien du MACTe (bureau et espace) du Mémorial ACTe du 1^{er} avril 2022 au 31 août 2022 ;

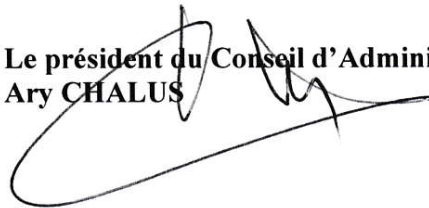
Article 2 : D'autoriser la directrice générale par intérim à signer le protocole transactionnel relatif à cette affaire et précisant notamment les modalités de règlement des factures.

Article 3 : Cette dépense est imputée au budget 2023 de l'EPCC Mémorial ACTe.

Article 4 : Le président de l'EPCC Mémorial ACTe., la directrice générale par intérim, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 07/12/2023

Le président du Conseil d'Administration
Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

SGAR

971-2023-12-22-00020

Délibération M2023-54 Vote du budget primitif
2024 Mémorial ACTe



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° M-2023/54 du 22 décembre portant adoption du budget primitif 2024

Le 22 décembre 2023, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 09h50 et levée à 11h40.

Date de la convocation :
15 décembre 2023

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

En exercice :

Etaient présents : 16

Membres avec voix délibérative :

Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL-CESARUS, Monsieur Camille PELAGE, Monsieur Jim LAPIN, , Monsieur Bernard PANCREL, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Mme Géraldine NAIGRE ;

Pour le Conseil départemental de Guadeloupe :

Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Mme Marie-Corinne LACASCADE-CLOTILDE

Pour la ville de Pointe-à- Pitre :

Pour l'État aa: Monsieur François DERUDDER

En qualité de personnalité qualifiée : Madame Laura CASSIN, Madame Emmanuelle MERI-CORINUS



Membres représentés :

M. Bernard PANCREL par M. Jean-Claude NELSON
M. Jean-Marie HUBERT par M. Ary CHALUS
M. Xavier LEFORT par M. François DERUDDER

Membres avec voix consultative : Madame Manuella MOUTOU, Directrice générale par intérim, Monsieur Srinivasan DOURERADJAM, agent comptable

Absent (s) excusé(s) : M. Raphaël LAPIN, M. Eddy CHATEAUBON

Secrétaire de séance : M. Jhoann ARNAUD

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions :



Objet : Adoption du budget primitif 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1431-1 et R1431-1 à R 1431-21

Vu le code du travail, L 1224-1, L 1224-7, 10 ou 12 du code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le MEMORIAL ACTe (MACTe) ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n° 19.IX.19 du 01/10/2019 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du MEMORIAL ACTe;

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux EPCC ;

Vu le code général de la fonction publique (CGFP) et notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 et L412-5 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil d'administration en sa séance du 07 décembre 2024,

Vu la note de présentation du budget primitif 2024 avec son détail par nature,



Article 1 : Le budget primitif 2024 présenté est adopté comme suit :

Propositions pour le budget primitif 2024 - EPCC MEMORIAL ACTE

DEPENSES			INVESTISSEMENT		RECETTES		
Chapitre	Détail des prévisions				Chapitre	Détail des prévisions	
20	2051 Concessions et droits assimilés	27 000,00					
	TOTAL CHAPITRE 20		27 000,00				
	2153 Installations à caractère spécifique	50 000,00			021	Virement de la section d'exploitation	187 000,00
	216 Collections et œuvres d'art	50 000,00					
21	2181 Installations générales, agencements, aménagements	55 000,00			040	Opérat° ordre transfert entre sections	40 000,00
	2183 Matériel de bureau et matériel	30 000,00					
	2184 Mobilier	10 000,00					
	2188 Autres	5 000,00					
	TOTAL CHAPITRE 21		200 000,00				
	TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT		227 000,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		227 000,00

FONCTIONNEMENT							
011	60225 Fournitures de bureau	1 000,00			70	7001 Prestations de services - Biliaiserie	190 000,00
	604 Achats d'études et prestations d	80 000,00				7002 Prestations de services - Visites	10 000,00
	6061 Fournitures non stockables (eau	500 000,00				707 Ventes de marchandises	20 000,00
	6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	20 000,00				7083 Locations diverses	80 000,00
	6064 Fournitures administratives	1 000,00				TOTAL CHAPITRE 70	300 000,00
	6068 Autres matières et fournitures	500,00					
	607 Achats de marchandises	10 000,00			74	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00
	611 Sous-traitance générale	700 000,00				TOTAL CHAPITRE 74	4 748 675,00
	6132 Locations immobilières	20 000,00					
	6135 Locations mobilières	25 000,00					
	61521 Bâtimens publics	150 000,00					
	61528 Autres	4 000,00					
	61551 Matériels roulants	2 000,00					
	6156 Maintenance	220 000,00					
	6161 Multirisques	6 000,00					
	618 Divers	5 000,00					
	6226 Honoraires	74 000,00					
	6227 Frais d'actes et de contentieux	500,00					
	6228 Divers	3 000,00					
	6231 Annonces et insertions	8 000,00					
	6236 Catalogues et imprimés	8 000,00					
	6237 Publications	8 000,00					
	6238 Divers	1 000,00					
	6241 Transports sur achats	5 000,00					
	6248 Divers	500,00					
	6256 Missions	2 000,00					
	6257 Réceptions	5 000,00					
	6261 Frais d'affranchissement	2 000,00					
	6262 Frais de télécommunication	14 000,00					
	6287 Remboursement de frais	2 000,00					
	6288 Autres	2 500,00					
	625111 CFE	16 000,00					
	6358 Autres droits	7 000,00					
	TOTAL CHAPITRE GLOBALISÉ 011		1 903 000,00				
012	6218 Autre personnel extérieur (Résidence d'artiste)	40 000,00					
	6411 Salaires, appointements,	1 760 000,00					
	6451 Cotisations à l'URSSAF	300 000,00					
	6452 Cotisations aux mutualités	10 000,00					
	6453 Cotisations aux caisses de retraite	115 000,00					
	6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000,00					
	6471 Prestations directes	80 000,00					
	6473 Médecine du travail, pharmacie	10 000,00					
	648 Autres charges de personnel	40 000,00					
	TOTAL CHAPITRE GLOBALISÉ 012		2 560 000,00				
65	6512 Redevances pour concessions, brevets, licences, droits	248 675,00					
	TOTAL CHAPITRE 65		248 675,00				
67	678 Autres charges exceptionnelles	150 000,00					
	TOTAL CHAPITRE 67		150 000,00				
025	Virement à la section d'investissement						
	TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		5 048 675,00				

SYNTHÈSE:			
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	227 000,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	227 000,00
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	5 048 675,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 048 675,00
TOTAL DES DEPENSES	5 275 675,00	TOTAL DES RECETTES	5 275 675,00
RESULTAT PRÉVISIONNEL	0,00		

Mémorial ACTe Centre Caraïbéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
 Darbousier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr

Article 2 : Le budget primitif 2024 est présenté normalisé en annexe.

Article 3 : L'Ordonnateur est autorisé à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Le président de l'EPCC Mémorial ACTe, la directrice générale par intérim, l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le

Le président du conseil d'administration



Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage
Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre - Téléphone 05 90 25 16 00 - contact@macte.fr